



DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE FORMATION CONTINUE

La formation continue doit remplir les conditions suivantes:

- La manifestation est annoncée à l'avance et dure une heure au minimum
 - Chaque médecin peut y participer
 - La manifestation est structurée et porte un titre
 - La manifestation est évaluée régulièrement au cas où elle a lieu de manière répétée
 - Au moins un membre de la SSC est impliqué dans l'organisation, la direction ou la réalisation de la manifestation
 - Le sponsoring est possible (pas de «monosponsoring») pour autant que le point suivant soit respecté: la responsabilité du programme scientifique est celle de l'organisateur médical / scientifique
 - La manifestation n'a pas lieu en même temps qu'une manifestation officielle de la SSC
 - La reconnaissance par la SSC est sollicitée **au moins deux mois à l'avance** par l'organisateur scientifique
 - Les crédits ne doivent pas être publiés (ni mentionnés sur la demande) AVANT que la formation continue ne soit accréditée
- Les frais pour la reconnaissance d'une formation continue sont affichés [ici](#).

Titre de la formation	
Date de la formation	
Lieu de la formation	
Durée de la formation (sans pauses ni programme-cadre)	
Catégorie des crédits demandés	Formation continue essentielle <input type="checkbox"/> 1A – Formation de la SSC <input type="checkbox"/> 1B – Formation d'un établissement de formation postgraduée cardiologique <input type="checkbox"/> 1C – Formation des sociétés cardiologiques cantonales ou régionaux et autres organisations cardiologues
Organisateur	
Personne de contact	
Adresse	
Téléphone	
E-Mail	
Website de la formation	
Sponsors	
Responsable scientifique Nom et prénom	
Nom et prénom du membre de la SSC, qui est impliqué dans le programme (si différent du responsable scientifique)	

Adresse de facturation (si différent de celle de l'organisateur)	
Date	Signature de l'organisateur
Date	Signature du responsable scientifique

Cette demande de reconnaissance d'une formation continue sera évaluée par la commission de formation continue de la SSC.

Nous vous faisons remarquer qu'en raison de la transparence des avantages monétaires la facture des frais pour la reconnaissance d'une formation continue sera délivré qu'au médecin ou l'organisateur responsable (sans industrie).

Cette demande ne peut être examinée qu'avec les annexes suivantes:

- Checkliste concernant l'attribution de crédits pour les sessions de formation continue
- Programme détaillée de la formation

Après évaluation de la demande vous recevrez une confirmation sur le nombre des crédits accordés.

A la fin de la formation, chaque participant doit recevoir une attestation de participation correspondante sur laquelle figurent au moins le titre de la formation, la date, le nombre et la catégorie de crédits.

Veuillez envoyer votre demande à:

Société Suisse de Cardiologie

Dufourstrasse 30

3005 Bern

info@swisscardio.ch
